

ARRETE TEMPORAIRE DEPARTEMENT N° 2025 – DPAT / T-170

portant interruption de la circulation routière

VOIES	R.D. 56
P.R.	PR 2 + 420 au PR 3 + 680
COMMUNE	METZERESCHE METZERVISSE
NATURE DES TRAVAUX	<i>Programme d'entretien 2025</i> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux d'expérimentation des nouvelles techniques pour le traitement des zones de route affectées par le RGA (retrait et gonflement des argiles).
DATES	• Du lundi 1^{er} décembre au mercredi 10 décembre 2025
SYSTEME D'EXPLOITATION	• Coupure et déviation générale de la circulation routière (coupure 24h/24 – 7j/7)
SIGNALISATION TEMPORAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Signalisation de chantier, de coupure, à la charge de l'entreprise JEAN LEFEBVRE • Signalisation de déviation, de coupure, à la charge du Département – UTT de THIONVILLE

**Le Président du Département de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411.8 et 411-25 ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982;

Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature ;

Vu le dossier d'exploitation ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières ;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

Article 1 : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

Article 2 : Mode d'exploitation :

Les travaux nécessiteront une coupure totale de la circulation routière de la RD 56 entre METZERESCHE et METZERVISSE. Coupure 24h/24 et 7j/j.

Une déviation sera mise en place comme suit :

> METZERESCHE > RD8 > KEDANGE-SUR-CANNER > RD918 > RD60 > METZERVISSE
• Et vice –versa

Article 3 : Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;

M. le Général commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;

Mme la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale à Metz ;

M. le Directeur de l'Entreprise JEAN LEFEBVRE à Woippy ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le sous-préfet de l'arrondissement de THIONVILLE et aux Maires des Communes de METZERESCHE, METZERVISSE, KEDANGE-SUR-CANNER, pour information.

METZ, le 25 / 11 / 2025

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT

ARRETE TEMPORAIRE DEPARTEMENT N° 2025 – DPAT / T-170

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1 PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1
– Service de la Sécurité Intérieure
- 1 M. le Général, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -
B.P. 85195 - 57075 METZ CEDEX 03
- 1 Mme la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale B.P. 41072 -
57036 METZ CEDEX
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant la Direction Zonale des C.R.S. EST
Caserne Serret - B.P. 70005 – 57160 – CHATEL ST GERMAIN
- 1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et de
l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports -
B.P. 30001 – 57044 METZ CEDEX 1
- 1 M. Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,
S.D.I.S. – 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ
- 1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz - Pôle
Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01
- 1 M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de THIONVILLE, pour exécution en ce qui le concerne.
- 3 MM. les Maires des Communes de : METZERESCHE, METZERVISSE, KEDANGE-SUR-
CANNER, pour information.
secretariat@metzeresche.fr commune@metzervisse.fr contact@kedangesurcanner.fr

Copie transmise pour information :

- 2 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : DPAT/DRM/SDER/CORD57 + U.T.T. de THIONVILLE
- 1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR
- 1 KISIO – Services Transports – 32, boulevard Joffre - 54000 NANCY technicien.lorraine@kisio.com
- 1 Société CITELINE – 6, rue de Longwy – 57190 FLORANGE contact@citeline.fr
- 1 M. le Directeur de l'Entreprise JEAN LEFEBVRE Lorraine – Voie Romaine - 57140 WOIPPY
ejllorraine@ejl.fr stephane.vanlanschoot@ejl.fr
- 1 M. le Directeur du CEREMA – Direction Territoriale Est – 54510 TOMBLAINE
bakri.basmaji@cerema.fr Laurent.Sylvestre@cerema.fr

Chrono SDER

METZ, le 25 / 11 / 2025

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT